



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

routes nationales

Question écrite n° 72546

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur le fait que les crédits affectés par l'Etat aux travaux d'aménagement et d'amélioration des routes nationales sont limités. De ce fait dans beaucoup de départements on constate que certaines routes départementales ayant pourtant un trafic moindre sont meilleures que les routes nationales. C'est particulièrement le cas en Moselle. Elle souhaiterait donc qu'il lui indique s'il ne pense pas qu'il conviendrait soit d'augmenter les crédits affectés par l'Etat, soit de transférer, moyennant compensation financière, une partie de ces routes nationales aux départements

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72546

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement, transports, logement et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 février 2002, page 530